



EN 2 ROUES

**2 FOIS PLUS DE RISQUES
2 FOIS PLUS DE PRUDENCE**

Seine-Maritime





PRÉAMBULE

La Seine-Maritime connaît, avec les autres départements français, une croissance importante du nombre d'utilisateurs de deux roues, motorisés ou non. Ceci participe d'un choix de vie, d'une passion, ou bien d'une nécessité face aux contraintes liées à l'encombrement des villes. Paradoxalement, il s'agit du moyen de locomotion le moins sûr, avec une sur-représentation du nombre de victimes : en Seine-Maritime, la part de conducteurs de deux roues motorisés (motos, cyclomoteurs et scooters), n'a cessé de croître parmi les tués sur la route pour atteindre près d'une victime sur deux depuis le début de l'année 2008.

Face à ce constat dramatique, les services de l'État et le Département de Seine-Maritime se sont associés aux collectivités publiques locales, organismes et associations concernées, afin de réaliser ce guide des bonnes pratiques. Celui-ci s'adresse naturellement et principalement aux utilisateurs des deux roues motorisés, mais également à tous les autres usagers de la voie publique (automobilistes, cyclistes et piétons, potentiels futurs conducteurs de deux roues motorisées) afin de sensibiliser chacun aux spécificités de ce moyen de locomotion et d'accroître en définitive la sécurité de tous.

C'est par le respect de ces recommandations mutuelles, le dialogue permanent et l'esprit de responsabilité que chacun pourra ainsi contribuer à un partage citoyen de l'espace public.

Didier Marie

A handwritten signature in black ink that reads "D. Marie". The signature is stylized with a long horizontal stroke at the bottom.

Président du Département
de Seine-Maritime

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink that reads "Thénault". The signature is written in a cursive style.

Michel Thénault

LES SPÉCIFICITÉS DES CONDUCTEURS DE DEUX ROUES

UNE VULNÉRABILITÉ ACCRUE

- Leur seule protection réside dans l'habillement et le casque.
- A distance égale, ils donnent l'impression aux piétons et aux automobilistes d'être plus loin. Souvent, on ne les voit que lorsqu'ils sont rapprochés.
- L'accélération des deux roues motorisés est plus rapide dès le démarrage, ce qui réduit leur perception par l'œil humain.



UN ÉQUILIBRE FRAGILE

- L'équilibre particulier du deux roues rend délicates les manœuvres d'urgence. Il est lié à une bonne condition physique.
- Par temps de pluie, le freinage est plus difficile et demande de l'anticipation.
- Leur trajectoire n'est pas toujours rectiligne car le deux roues est plus sensible aux changements de revêtement, plaques métalliques, pavés, rainures, peinture, vent latéral... mais le regard conditionne toujours la trajectoire.



UNE FACON DE CIRCULER PARTICULIÈRE

- Les conducteurs de deux roues circulent en position décalée par rapport aux voitures parce qu'ils ont, de cette façon, une meilleure visibilité et peuvent anticiper.
- La circulation des deux roues entre les files, même lorsque la circulation est ralentie, reste strictement interdite par le code de la route, même si c'est un moyen d'éviter les embouteillages !

DES RÈGLES DE CIRCULATION SOUMISES PLUS QU'LES AUTRES AUX ALÉAS CLIMATIQUES ET À L'ANTICIPATION

> En toutes circonstances...

QUELQUES CONSEILS ET TECHNIQUES DE CONDUITE

- **Mauvaises conditions climatiques** : RENDEZ-VOUS VISIBLE !
Veillez à ralentir et à augmenter les distances de sécurité. Anticipez les freinages. Par temps de pluie, la présence d'eau entre les disques et les plaquettes diminue l'efficacité du freinage. En cas de vent latéral violent, il faut rouler au centre de la voie pour ne pas être déporté sur l'autre voie ou en dehors de la chaussée et ralentir. S'il neige ou s'il y a des risques de verglas, évitez d'utiliser votre 2 roues.
- **Position de conduite** : asseyez-vous au plus près du réservoir, gardez le dos droit et les bras fléchis, les genoux serrés, les pieds serrés et orientés vers l'intérieur de votre 2 roues.
- **Techniques de conduite** : freinez en actionnant les deux freins en même temps (70% de la puissance de freinage pour le frein avant et 30% pour le frein arrière).



* LES PIÈGES DE LA ROUTE

Les marquages au sol, les plaques métalliques, les pavés par temps de pluie, les feuilles mortes à l'automne, dans les ronds-points : suivez la trajectoire des voitures car l'extérieur est sale et source de glissades (boue, traces de carburant, gravillons...).

LE TRANSPORT D'UN PASSAGER NE S'IMPROVISE PAS

- **Conditions nécessaires** : la moto doit être équipée d'un repose-pieds, d'un siège différent du vôtre (selle double) et munie d'une courroie ou d'une poignée de maintien. La présence du passager modifie le comportement de la moto à faible vitesse et en courbe ; il faut donc régler la suspension arrière de manière à compenser l'écrasement et vérifier la pression des pneus.
- **Consignes au passager** : il doit s'asseoir le plus près de vous et accompagner vos mouvements, ne faire aucun geste brusque et ne pas poser les pieds à l'arrêt.



* LE TRANSPORT D'UN ENFANT

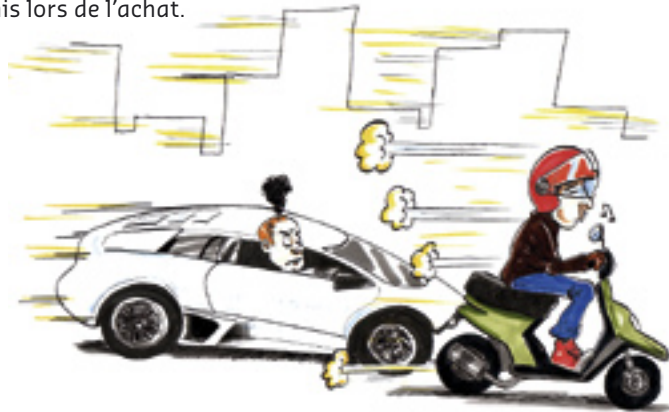
Il est autorisé mais déconseillé avant l'âge de 12 ans. Il doit porter un casque homologué, à sa taille. S'il a moins de 5 ans, il doit en plus être installé sur un siège spécifique.

PRÉVOIR LES RÉACTIONS DES AUTRES USAGERS EST UN IMPÉRATIF DE SÉCURITÉ ABSOLU

- Il convient d'anticiper l'ouverture d'une portière, le déboîtement inopiné d'un automobiliste, le jet de projectiles par les vitres (mégots...) ou le piéton distrait qui traverse hors des passages protégés.

DES PARTICULARITÉS SPÉCIFIQUES AUX CYCLOMOTEURS

- Pour conduire un 50 cm³, il faut avoir au moins 14 ans et être titulaire du Brevet de Sécurité Routière.
- Depuis le 2 mars 2007, les feux doivent être allumés dans la journée. Cela permet d'être mieux vu par les autres usagers.
- Le débridage des 50 cm³ est interdit et sanctionné. Ce type de cyclo n'est conçu que pour une vitesse maximum de 45 km/h. Au-delà, son utilisation est très risquée. De plus, cette pratique rend impossible toute indemnisation en cas d'accident.
- Avant de transporter un passager, il faut vérifier que cela est autorisé sur la carte grise ou sur le certificat de conformité du cycle remis lors de l'achat.



RAPPEL DERNIÈRES RÈGLES POUR LES QUADS ET PETITES MOTOS :

loi du 26 mai 2008 relative aux conditions de commercialisation et d'utilisation de certains engins motorisés.

- Des modèles sont conçus pour la conduite sur route, ce sont notamment certains quads et les motos de petites tailles. Pour être autorisés à emprunter les voies publiques ouvertes à la circulation, ces engins doivent:
 - faire l'objet d'une réception communautaire obligatoire,
 - être immatriculés,
 - être assurés,
- D'autres sont conçus pour une pratique en dehors de la voie publique (compétition sportive ou loisir sur terrain privé). C'est le cas des mini-motos. Dans ce dernier cas, il n'est donc pas possible d'être assuré, donc impossible d'emprunter la voie publique.

Leur utilisation en dehors de ce strict usage est punie d'une amende de la cinquième classe.

> En zone urbaine...

LE PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN S'IMPOSE À TOUS

■ **Avec les piétons** : respectez les limitations de vitesse afin d'éviter les freinages d'urgence et minimiser la gravité d'un choc. Le contournement de véhicules arrêtés doit se faire avec précaution car ils peuvent masquer un passage piéton ou la traversée impromptue d'une personne. La circulation sur les trottoirs est interdite.



* LE STATIONNEMENT DE DEUX ROUES MOTORIZÉS SUR LES TROTTOIRS

Il n'est pas autorisé par le code de la route. Un éventuel stationnement ne peut donc être envisagé que si ce dernier a préalablement été transformé en parking. Un stationnement sauvage est gênant pour les piétons et compromet le cheminement des personnes en situation de handicap.

■ **Avec les cyclistes** : le cycliste est vulnérable, notamment lors du démarrage. Il est donc nécessaire de maintenir une distance d'1 mètre cinquante et de réduire sa vitesse lors des dépassements. Les pistes cyclables leurs sont réservées.



* LE STATIONNEMENT SUR LA CHAUSSÉE

Il doit se faire dans la mesure du possible sur des emplacements réservés. Il est préférable d'y stationner de manière à ressortir en marche avant des espaces réservés et de ne pas utiliser les arceaux destinés aux vélos.

■ **Avec les automobilistes** : quand on circule entre les files, il faut :

- vérifier que le flux de la circulation est très ralenti,
- maintenir une allure lente,
- s'assurer d'avoir été vu avant de dépasser le véhicule,
- maintenir une extrême vigilance sur les changements de file des voitures ou camions. Dès que le flux atteint 20 km/h et plus, il faut reprendre sa file et y rester.

* LA DISTANCE DE FREINAGE

À 50 km/h, sachez que 15 mètres seront nécessaires pour réagir.



■ Ne jamais oublier que, de jour comme de nuit, le bruit des moteurs des deux roues est plus strident : adopter une conduite plus souple et utiliser des pots d'échappement adaptés au véhicule limite la gêne occasionnée aux usagers de la route et respecte le sommeil des riverains.

AUTOMOBILISTES, PENSEZ AUX MOTARDS

En circulation ralentie, les deux roues circulent entre les files, pensez à surveiller vos rétroviseurs et vos angles morts !

Le véhicule de la voie de gauche doit serrer à gauche, celui de droite doit serrer à droite afin de laisser la place aux deux roues de circuler en sécurité.

N'oubliez pas vos clignotants lors des changements de direction et soyez attentifs en ouvrant votre portière !

EN MOTO COMME EN SCOOTER, LE RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ CONSTITUE UN IMPÉRATIF VITAL

ÉQUIPEMENT

- **Le casque** : le port du casque est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un véhicule motorisé et doit être attaché. Il doit être neuf ou remplacé après un choc car il ne supporte qu'un seul impact. Il doit être homologué selon la norme européenne (E) ou française (F).
- **Les gants** : leur port est indispensable, même à faible allure. Choisissez-les épais et dans une matière résistante à l'abrasion, de préférence renforcés aux articulations et à la paume et pourvus d'une patte de serrage pour un bon maintien en cas de chute.

*JET, INTÉGRAL OU MODULABLE ?



Le jet n'assure qu'une protection minimale car il ne protège pas la mâchoire. L'intégral offre la meilleure protection et est indispensable pour les longues distances. Le modulable n'offre pas la même protection en cas de choc facial et n'est pas homologué pour circuler la mentonnière relevée.



■ **Le blouson** : il ne protège pas seulement des intempéries et du froid mais aussi lors des chutes. Choisissez-le équipé d'une protection dorsale et de renforts au niveau des coudes et des épaules. Pensez, même en cas de forte chaleur, à mettre un pantalon d'une matière épaisse qui vous protégera également.

■ **Les chaussures** : portez de préférence des chaussures montantes qui répondent aux normes européennes afin de protéger vos pieds et vos chevilles.

* CERTAINES MATIÈRES OFFRENT UNE ALTERNATIVE AU CUIR :

Des vêtements en textile anti-abrasion kevlar® ou cordura® munis de protections aux zones les plus exposées vous protégerons en cas de chute.

VOIR ET ÊTRE VU !

- Le regard est fondamental dans la conduite de votre moto : il faut regarder le plus loin et le plus large possible devant vous. Pensez à nettoyer votre écran régulièrement !
- Soyez vigilant si l'écran de votre casque est teinté : il peut s'avérer dangereux lors de la traversée du tunnel ou lorsque la luminosité se réduit.
- Choisissez un équipement aux couleurs vives : privilégiez des vêtements munis de bandes rétro réfléchissantes.
- Pour améliorer votre visibilité portez un gilet rétro réfléchissant.
- N'oubliez pas d'allumer vos feux de croisement de jour.

CYCLISTES, RENDEZ VOUS VISIBLES !

Notamment au lever du jour et à la tombée de la nuit. Il est bon de disposer d'une tenue et d'accessoires de sécurité facilement détectables. À compter de septembre 2008, le port d'un gilet rétro réfléchissant est obligatoire la nuit hors agglomération.

L'ENTRETIEN D'UNE MOTO

■ **Vérifiez chaque semaine** : l'éclairage, les freins, la chaîne, l'état et la pression des pneus et les différents niveaux de liquide (freins, huile, carburant).

■ **Les modifications techniques de la moto** : Vous pouvez librement changer des pièces à l'identique. Mais si vous modifiez les caractéristiques techniques de votre moto, vous devez obtenir l'accord de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire). Car si votre moto ne correspond plus au procès-verbal de réception, vous pouvez être verbalisé voire même ne plus être couvert par votre police d'assurance.



× CONSEILS PRATIQUES

- le sur-gonflage des pneus diminue votre confort de conduite et augmente la rapidité d'usure,
- le sous-gonflage déstabilise le deux roue : risque de dérapages et d'aquaplanage.

RASSURER ET S'ASSURER : SACHEZ « ÊTRE EN RÈGLE »

■ **La formation du conducteur** :

- En France, depuis le 1er janvier 2007, vous pouvez conduire une moto légère (125 cm³ qui n'excède pas 15 CV) dès l'âge de 20 ans si votre permis B a plus de 2 ans, ou dès 16 ans si vous avez le permis A1. Les titulaires d'un permis B devront au préalable avoir suivi une formation d'une durée minimum de 3 heures.

- De 18 à 21 ans, avec le permis A, vous pouvez conduire une moto d'une puissance maximale de 34 CV.

Si vous avez obtenu le permis A à 21 ans révolus, vous pouvez conduire une moto dans la limite des 100 CV autorisés.

× L'APPOSITION DU « A » SUR LE VÉHICULE

Elle est obligatoire pour les permis B pendant toute la période probatoire, que vous circulez en voiture ou à moto.

■ **L'immatriculation** :

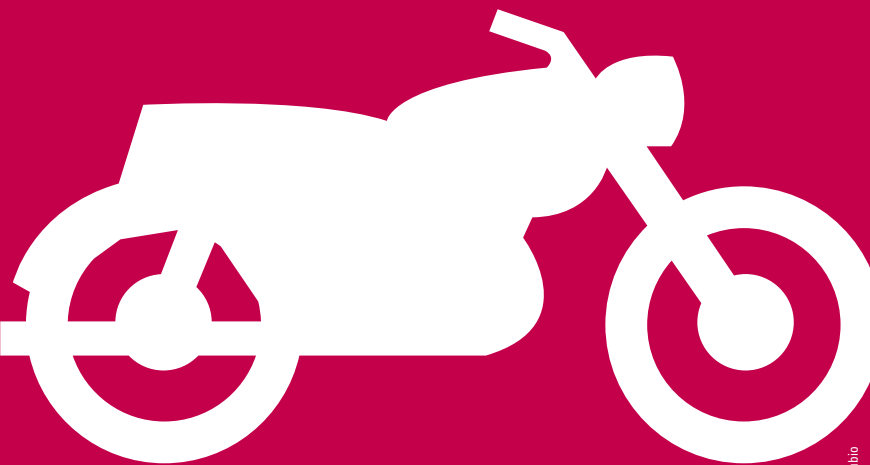
Le certificat d'immatriculation européen (carte grise) est obligatoire. Une plaque d'immatriculation homologuée et lisible doit être apposée à l'arrière du véhicule.

■ **L'assurance** :

La responsabilité civile est une garantie obligatoire (couvre les dommages aux tiers et au passager). La vignette verte doit être apposée de façon visible sur votre moto.

× L'IMMATRICULATION

Depuis le 1^{er} juillet 2004, elle est aussi obligatoire pour les 50 cm³.



Ce guide pratique a été réalisé conjointement par :



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

En partenariat avec :



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**